



RENTRÉE 2025

**Fiers de sa
rentrée scolaire ?
Et si on partageait
ses souvenirs
autrement ?**



Envoyer une photo à vos proches,
créer un album privé, imprimer un souvenir...
Il existe **plein de manière de célébrer et partager**
sans exposer l'image de **votre enfant en ligne.**

Et si on collectionnait les souvenirs SANS LES POSTER ?

Sharenting :

les bons réflexes pour protéger son enfant à la rentrée

La rentrée, c'est un **moment fort** :
premiers pas à l'école, nouvelle classe, cartable flambant neuf..
C'est le genre de moment qu'on veut garder en mémoire. Et parfois partager.
Mais publier des photos de ses enfants sur les réseaux
n'est **jamais un geste anodin**.

Le Sharenting, c'est quoi ?

Le sharenting (mot-valise issu de sharing – partager – et parenting – être parent) désigne la pratique, de plus en plus répandue, qui consiste pour des parents à **publier** sur les réseaux sociaux des **photos, vidéos ou informations** concernant leurs **enfants**.

S'il part souvent d'une bonne intention, ce réflexe peut exposer l'enfant à des **risques** bien réels.

Ce que les autres voient

Une **photo** de votre enfant devant son école ou avec son prénom en légende peut paraître anodine pour vous, mais peut **révéler beaucoup d'informations comme** :

-  Son prénom et son nom
-  Son âge, son école, son niveau scolaire
-  Son lieu de vie, ses trajets, ses horaires



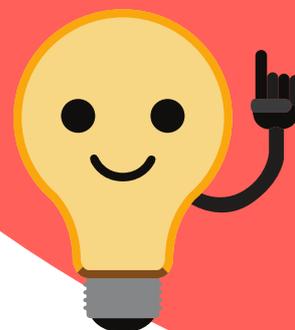
Autant d'**informations précieuses** pour des personnes mal intentionnées, y compris des **prédateurs**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

50%

des images ou des vidéos d'enfants échangées sur les **forums pédocriminels** ont été initialement publiées par leurs parents via les réseaux sociaux*

*Rapport de la Fondation pour l'enfance : L'IA générative, nouvelle arme de la pédocriminalité



Sharenting : ce qui est en ligne ne vous appartient plus vraiment

Les images postées en ligne peuvent être réutilisées sans votre accord :

- ➡ Pour créer de **faux profils**
- ➡ Pour alimenter des bases d'images, notamment à des fins **pédocriminelles**
- ➡ Elles peuvent être **modifiées facilement** par des intelligences artificielles pour créer de fausses mises en scène et/ou dénuder les enfants sur les photos.

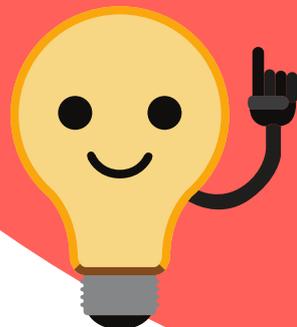
Les bons réflexes

- Avant** de partager vos souvenirs, assurez-vous que ce soit dans un **cercle vraiment privé** (album papier, cloud sécurisé, groupe restreint).
- Vérifier** les paramètres de confidentialité de ses réseaux.
- Éviter les photos** où l'on voit le visage, le nom, l'uniforme ou des lieux identifiables.
- Ne jamais publier** une image où l'enfant est dans une situation **gênante, vulnérable ou intime**.
- Demander son avis** à l'enfant, selon son âge et son degré de maturité.
- Se poser la question** : pourquoi je partage cette photo ? Pour qui ? Et à quel prix pour mon enfant ?

1 300

c'est la moyenne de photos d'un enfant publiées en ligne avant ses 13 ans, sur ses comptes, ceux de ses parents ou de ses proches*

*Etude menée par l'agence britannique OPINIUM



Rappelez-vous :

Votre enfant n'a peut-être pas encore de compte, mais il a déjà une identité numérique. **Chaque photo ou info publiée laisse une trace durable.** En tant que parent, vous êtes les premiers garants de son image. Le **protéger aujourd'hui**, c'est lui donner demain la **liberté de choisir**.

Depuis février 2024, **une loi (article 371-1 du Code civil)** renforce le droit à l'image des mineurs pour protéger leur vie privée en ligne.

- 👉 Les parents doivent associer leurs enfants aux décisions de publication.
- 👉 En cas de désaccord, le juge peut trancher.
- 👉 En cas d'abus, un tiers peut gérer ce droit.
- 👉 La CNIL peut intervenir en urgence.

Besoin d'aide ou de conseils ?

Le 3018 est le numéro contre le harcèlement et les violences numériques à destination des jeunes, mais aussi des parents pour toutes les questions liées au numérique.



Gratuit, anonyme et confidentiel,
des professionnels sont disponibles **7j/7 de 9h à 23h**
par téléphone ou tchat sur l'App 3018 ou sur [3018.fr](https://www.3018.fr)
pour vous écouter et vous conseiller.



LE CONSEIL EN + :

Il existe **mille façons** de partager vos précieux souvenirs et de les conserver : un tirage photo, un album papier, un carnet de famille, impressions sur mugs, magnets... autant d'alternatives au partage en ligne !

